

PROGRAMME DE FORMATION

Etats de crise et maladie mentale

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social et éducatif en charge de malades mentaux ou de personnes en état de crise.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

Définir, sous un éclairage psychopathologique, la psychose, la névrose et la perversion.

Identifier les facteurs à l'origine des crises dans les psychoses et les névroses pour mieux gérer les états de crise et le travail individuel avec les sujets accueillis.

Adapter sa prise en charge pour prévenir les crises et les passages à l'acte.

Programme

Psychopathologie :

- La notion de structure : psychose, névrose, perversion.

Crises et psychoses :

- Demande et désir. La question du délire.

- Conditions de déclenchement de la psychose.

- La manie, la paranoïa, la schizophrénie.

Crises et névroses :

- La névrose obsessionnelle.

- Anorexie, boulimie. Crises hystériques.

- Le deuil névrotique et la mélancolie psychotique.

La prise en charge institutionnelle.

Agressivité et passage à l'acte.

Rôle de l'imaginaire, réel et symbolique.

La sanction et la question de l'autorité.

Différencier violence et agressivité.

Méthodes et supports

" Apports théoriques. Études de cas cliniques. Échanges. "

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.